



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 22 janvier 2026, lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2026-518 relatif à la taxation pour l'exercice financier 2026.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nominingue, aux heures normales d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitenominingue.qc.ca

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1^{er} janvier 2026.

Donné le 23 janvier 2026.

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 23 janvier 2026, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-six (23 janvier 2026).